



Conflit pour les congés

Par **joss88**, le **18/01/2016** à **18:00**

bonsoir , je travail dans le transport routier depuis 7 ans dans la même entreprise et je prend toujours 3 semaines au mois d aout mais en conflit depuis plus de 1 ans, je me suis permis de lui faire par de mes congés par lettre recommandée et aujourd'hui la secrétaire ma téléphoné pour m annoncer que lundi il y aurait une réunion avec 4 autres chauffeurs (qui sont de même avec lui)pour me retranché mes cp , que dois je faire ? peut il m imposé des dates ? sachant que je suis le plus ancien , le seul a avoir des enfants scolarisé et que ma femme a les même cp car sa société ferme cette période là .HELP

Par **janus2fr**, le **18/01/2016** à **20:06**

Bonjour,
C'est effectivement l'employeur qui fixe les dates des congés payés. Il doit tenir compte de votre situation personnelle pour cela, mais il n'a aucune obligation formelle de vous accorder les dates que vous souhaitez si cela ne cadre pas avec son organisation.